



**Bureau du Parc naturel marin du  
golfe du Lion  
Séance du 31 janvier 2017**

**Délibération n°2017-001**

**Adoption de l'ordre du jour**

- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.334-3 à L.334-5, R. 334-15, R.334-33, R.334-34 et R.334-36
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion

CONSIDERANT la proposition d'ordre du jour du bureau du 31 janvier 2017

**Article unique**

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion adopte l'ordre du jour, sans modification.

Argelès-sur-Mer, le 01/02/2017

Le Président du conseil de gestion

Michel MOLY

Commissaires du gouvernement

Francis CHARPENTIER, DDTM  
représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales  
et le Préfet Maritime de Méditerranée



## 12<sup>e</sup> BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

### ORDRE DU JOUR

*Date* : 31 janvier 2017

*Lieu* : Hôtel de la Communauté de  
Communes Albères-Côte Vermeille-Illibéris  
à Argelès-sur-Mer

**13 h 30 : Accueil des participants**

**14 h 00 : Ouverture de la séance du bureau**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du bureau du 15 septembre 2016
3. Avis
  - Avis sur le nouveau dossier complété de la demande d'autorisation unique pour la requalification du quai Dezoums dans le port de Port-Vendres
  - Avis sur la demande d'autorisation pour la création et l'extension du port de Sainte-Marie-la-Mer
  - Avis sur la demande d'autorisation unique pour le dragage décennal du port de Barcarès

**16 h : Clôture de séance**